

OUVERTURE

Entrée libre :

Vacances scolaires : 7j/7 de 10h à 18h30.

Du 1^{er} mai au 30 septembre : 7j/7 de 10h à 18h30.

Du 1^{er} octobre au 30 avril : V.E. et jours fériés de 12h à 17h30.

POUR LES GROUPES

Contactez l'office de tourisme de Plougonvelin

Tél.: 02 98 48 30 18 Fax : 02 98 48 25 94

Courriel: tourisme@plougonvelin.fr

ÉVÈNEMENT

Week-end de l'Ascension :

Commémoration annuelle pour les marins disparus

Finistère
Bretagne

« L'âme de nos marins
plane sur l'Océan,
je l'ai vue ce matin,
sous l'aile d'un goéland. »

F. Breiz-irland
L'Âme des marins

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Association « Aux Marins »

BP4 – Rue des Martyrs

29217 PLOUGONVELIN

Tel: 02 98 38 07 79 – 09 75 85 52 59

Courriel: assauxmarins@orange.fr

Site internet : www.auxmarins.net

Blog : <http://amedenosmarins.fr>



Mémorial national aux marins morts pour la France à Plougonvelin - Pays d'Iroise



Finistère
Bretagne



Pays d'Iroise
Plein quest, plein intense





Un lieu national de mémoire

À l'extrême ouest du Finistère, sur la commune de Plougonvelin, la pointe Saint-Mathieu se dresse face à la mer d'Iroise.

« Ici se termine l'ancien monde, voilà son point le plus avancé, sa limite extrême. Derrière vous est toute l'Europe, toute l'Asie ; devant vous c'est la mer, toute la mer... »

Flaubert, 1847



Un monument national consacré à la mémoire des marins « Morts pour la France » a été érigé en 1927 à l'initiative de l'Amiral Guépratte, député du Finistère.

Dominant un vieux fortin du XIX^e siècle, une stèle haute de dix-sept mètres, sculptée par René Quillivic, traduit de façon poignante la douleur morale et la tristesse d'une femme en deuil face à l'océan.

Ce territoire cérémoniel accueille un cenotaphe, la demeure du souvenir pour les marins d'État, de commerce et de pêche, victimes des conflits et « Morts pour la France », le lieu de mémoire dédié à leur sacrifice, le lieu de recueillement pour leurs familles.

Sur les murets qui entourent l'esplanade du souvenir, trois plaques rendent hommage aux marins « Morts en service commandé », « Périss en mer », « Morts au cours de missions de sauvetage en mer » et rappellent la solidarité de la communauté des gens de mer.

« Aux Marins », association loi 1901

Fondée en 2005, l'association « Aux marins » a reçu pour mission d'assurer le développement et le rayonnement du mémorial aux marins « Morts pour la France ».

L'association organise des cérémonies à la mémoire des marins disparus et veille au suivi des relations avec les familles.

Le site internet de l'association par des textes, des témoignages, des documents historiques, des photographies de marins et de bateaux, retrace l'histoire de chaque marin mort pour la France dont la photographie figure au cenotaphe et les circonstances de sa disparition.

Le cénotaphe*, lieu de mémoire
et monument vivant



Ce vieux fortin est un lieu de granit, de verre et de métal, propice au recueillement. Le sol sombre, ourlé de lumière, emmène le visiteur dans une expérience saisissante de vide.

À proximité, trois ombres dessinent des silhouettes de corps ou de bateaux de guerre, de commerce, de pêche.

Les cryptes sont consacrées à la mémoire des marins « Morts pour la France ». Les parois reçoivent, au gré des donations, les photographies disposées sans hiérarchie ni priorité ; les clichés, parfois de caractère officiel, peuvent être aussi de type plus personnel. Les visages, les regards de ces photographies extraites des archives familiales complètent peu à peu le grand album qui permettra la transmission de la mémoire de génération en génération.

Le site internet www.auxmarins.net relate l'histoire de chaque marin et rend accessible à tous la découverte de ce lieu de mémoire.

Le blog www.amedenosmarins.fr évoque l'actualité de l'association « Aux Marins ».

Message aux familles



Vous avez dans votre famille ou dans votre entourage un marin « Mort pour la France » et vous souhaitez que sa mémoire soit honorée au cénotaphe ?

Contactez l'association !

Après ce premier contact, vous recevrez un courrier vous décrivant la procédure. Le dossier à constituer comprendra au minimum une photographie originale ou de très bonne qualité du défunt (elle vous sera restituée après exploitation) et une attestation confirmant la mention « Mort pour la France » (document d'état civil par exemple).

Une recherche historique, menée par les membres de l'association, viendra le cas échéant, compléter les informations que vous aurez communiquées.

Figureront sur le site internet www.auxmarins.net, avec votre autorisation, la(es) photographie(s) du marin, les informations concernant sa vie et les circonstances de sa disparition.

Enfin, le portrait sera inséré dans des plaquettes translucides et apposé sur l'un des murs des cryptes du cénotaphe.

